



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



Indian Ocean Tuna Commission
Commission des Thons de l'Océan Indien

iotc ctoi

IOTC-2024-CoC21-sCR12-KOR [F]

Rapport d'application 2024 (**Résumé**) pour: Corée

Date du rapport: 10 avril 2024 - 08:25

Note : Les acronymes et les définitions peuvent être consultés à la dernière page du Rapport d'application.

N° exig.	Source (n° para) (année)	Information requise	Échéance	Ponctualité précédente	Statut précédent	Ponctualité actuelle	Statut actuel	Observations	Remarques de la CPC

1. Obligations de mise en œuvre

2. Standards de gestion

3. Déclarations concernant les navires

3.6	Res. 19/04 (3) (2023)	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout) (3)	11/4/2024 (Depuis 01.07.2003)	C	C	C	P/C	Reçu 29.08.2023. Navires \geq 24m: 73 en 2023. <u>LEG</u> : Soumis – " <i>Loi sur le développement de la pêche en eaux lointaines – Article 6</i> ". <u>STD</u> : NON. Informations manquantes pour 60 navires [43 CCm3, 9 navires avec période d'autorisation dépassée, 1 bénéficiaire effectif, 1 société. Photographies : 11 tribord, 36 bâbord et 60 proue]. <u>SP</u> : OUI – Soumis et décrit pour i) ii) & iii). Basé sur législation.	Il y a un retard dans la mise à jour des informations, certains navires pêchent actuellement.
-----	-----------------------	--	-------------------------------	---	---	---	-----	--	---

4. Système de surveillance des navires

5. Statistiques obligatoires – CPC État du pavillon

5.10	Res. 15/02 (1 to 7), 18/05 (8), 18/07 (4), 19/02 (4, 22 & 24) (2022)	Fréquences de tailles – Pêcheries de surface: PS, BB, GN	30/6/2023	C	P/C	C	N/C2	Reçu 23.06.2023 & 27.03.2024. <u>Norme</u> : NON - Moins de 1 poisson mesuré par T.	Nous éduquons et rappelons constamment aux équipages de respecter la norme.
------	--	--	-----------	---	-----	---	------	--	---

6. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI

6.16	Res 18/05 (9) (2022)	Information sur mesures prises au niveau national pour pour suivre les prises et la gestion des pêcheries de marlin rayé, marlin noir, marlin bleu et voilier indopacifique.	19/11/2023 (CS)	P/C	C	L	P/C	NR reçu 18.11.2023; e-MARIS 14.02.2024. Plus de 3 mois après la date limite. <u>LEG</u> : Soumis <i>Loi sur le développement de la pêche en eaux lointaines - Articles 13 et 16.</i> <u>STD</u> : OUI – Actions de suivi & de gestion signalées dans le NR au SC. Actions de suivi: e-Journal de pêche; Action de gestion: aucune. <u>SP</u> : OUI - Fourni et décrit pour i) ii) iii).	Nous avons dépassé la date limite en raison d'une erreur administrative.
------	----------------------	--	-----------------	-----	---	---	-----	---	--

7. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)

8. Transbordements

9. Observateurs

9.2	Res. 11/04 (2) (2022)	5% obligatoire, en mer (Tous navires) 92)	19/11/2023 (Depuis 2013)	-/-	-/-	L	P/C	Reçu 24/28.02.2024 & 05.04.2024. <u>LEG</u> : Soumis - <i>Loi sur le développement de la pêche en eaux lointaines - Article 13.</i> <u>STD</u> : NON – Couverture de 10 % du total des hameçons déclarés pour 2022 pour le LL ; rapport manquant pour PS. <u>SP</u> : OUI – Soumis et décrit pour i ii & iii.	Nous attendons actuellement le rapport de l'observateur du pays côtier qui a envoyé un observateur sur sennear coréen.
9.4	Res. 11/04 (11) (2022)	Rapports d'observateurs	19/11/2023 (150 jours après la marée)	-/-	-/-	L	P/C	Reçu 24.02.2024 & 05.04.2024. <u>LEG</u> : Soumis - <i>Loi sur le développement de la pêche en eaux lointaines - Article 13.</i> <u>STD</u> : NO - Rapport LL ROS soumis tardivement, plus de 150 jours après le débarquement ; aucune information pour les pêcheries PS. <u>SP</u> : OUI – Soumis et décrit pour i) ii) & iii).	Nous attendons actuellement le rapport de l'observateur du pays côtier qui a envoyé un observateur sur sennear coréen.

10. Programme de document statistique

10.1	Res. 01/06 (5) (2023)	Rapport 1er semestre (2022)	1/10/2023	L	C	L	P/C	Reçu 05.10.2023. 3 jour après la datelimité. <u>LEG</u> : <i>Notification relative à la mise en œuvre du Programme de documentation statistique sur le thon obèse et l'espadon, articles 5-3 et 9.</i> <u>STD</u> : Rapport soumis. <u>SP</u> : OUI – Soumis pour "a", "b" et "c".	Nous avons dépassé la date limite en raison d'une erreur administrative.
------	-----------------------	-----------------------------	-----------	---	---	---	-----	--	--

11. Inspections au port

Questions actuelles sur le niveau de mise en œuvre par Corée name des mesures de conservation et de gestion de la CTOI identifiées pour discussion durant le CdA21 en 2024

Après avoir examiné le projet de Rapport d'application de 2024 pour Corée, le président du Comité d'application a identifié les problèmes de non-conformité significatifs et répétés suivants pour discussion.

Problèmes de non-conformité répétés

Exigence	Observations	Statut actuel (2024)	Statut précédent (2023)
5.10	Reçu 23.06.2023 & 27.03.2024. Norme : NON - Moins de 1 poisson mesuré par T.	N/C2	P/C

Note : si le tableau ci-dessous est vide, cela signifie qu'aucun problème de conformité répété n'a été identifié cette année.

Instructions de lecture

(1) Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

(2) 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m s'ils ont pêché en dehors de leur ZEE

(année) = année de rapport / année évaluée

LEG: Législation - Transposition des décisions de la Commission, Législation ou ordonnances administratives.

STD: Norme - Format de déclaration, normes de la CTOI.

SP: Systèmes ou procédures - Soumission d'informations sur les systèmes ou procédures permettant de suivre et d'assurer l'application de la part des navires et des personnes OU pour préparer et déclarer des informations, données, rapports à la Commission.

i) ii) iii) = a) b) c)

Évaluation

Ponctualité

- **C** : Conforme
- **L** : En retard
- **N/A** : Non applicable
- **N/C** : Non conforme
- **P/C** : Partiellement conforme

Ponctualité

- **C** : Conforme
- **L** : En retard
- **N/A** : Non applicable
- **N/C** : Non conforme
- **P/C** : Partiellement conforme

Recommandations du CdA/de la Commission

- **Infos complémentaires ou traiter le problème:** Fournir des informations complémentaires ou traiter le problème de conformité dans un délai donné, et au plus tard avant la réunion annuelle suivante.
- **Actions proposées par la CPC:** Actions proposées par la CPC et approuvées par la Commission.
- **Enquête par la CPC:** Réalisation d'une enquête par la CPC concernant un problème de conformité et présentation d'un rapport au Comité d'application, le cas échéant.
- **Meilleure surveillance de la flotte:** Renforcement de la surveillance de la flotte.
- **Modifications des règles nationales:** Modifications des procédures, de la législation ou de la politique nationale(s), y compris des sanctions, le cas échéant.
- **Plan détaillé et calendrier:** Soumettre, dans un délai de 3 mois à compter de la fin de la session annuelle de la Commission, un plan détaillé et un calendrier sur la manière dont elle a l'intention de traiter la non-conformité de catégorie 2 identifiée.
- **Renforcement des capacités ou assistance:** Mise en place d'un renforcement des capacités ou d'une assistance technique pour une durée déterminée.
- **Autres mesures correctives:** Autres mesures correctives.

Valeurs "manquantes" :

- "-/-" : pas de valeur possible (ex : pas d'évaluation antérieure possible car il s'agit de la première campagne au cours de laquelle l'exigence est évaluée);
- "Aucune" : aucune valeur fournie par le Secrétariat (par exemple, exigence évaluée comme étant conforme, aucun texte fourni dans les "Observations");
- "Non évalué" : pour la ponctualité et la conformité, lorsqu'aucune évaluation n'a encore été effectuée ou que l'exigence n'est pas évaluable;
- "-" : aucune information n'a été fournie par la CPC pour cette question (par exemple, rien n'a été saisi dans un champ de saisie de texte, aucune case n'a été cochée...);
- "Non soumis" : la valeur ne sera disponible qu'après la soumission du rapport (par exemple, la "Date du rapport").